



No de résolution
ou annotation

Procès-verbal du Conseil de la Municipalité de Lac-aux-Sables

ORDRE DU JOUR

SÉANCE ORDINAIRE DU 14 JUILLET 2026

Séance ordinaire de ce conseil, tenue à Lac-aux-Sables, à dix-neuf heures trente minutes, le quatorzième jour du mois de juillet deux mille vingt-six (14 juillet 2026), à la salle municipale de Lac-aux-Sables, 820, rue Saint-Alphonse.

À laquelle sont présents les membres du conseil :

Monsieur Yvan Hamelin
Monsieur Serge Vandal
Monsieur Jean Lacoursière
Monsieur Pierre Gagnon
Monsieur Daniel Beaupré
Madame Suzanne Béland
Madame Dominique Lavallée

Tous les membres du conseil présents, formant quorum.

1 Administration de la municipalité

- 1.1 Ouverture de l'assemblée
- 1.2 Adoption de l'ordre du jour
- 1.3 Adoption de procès-verbaux de séance
- 1.4 Période de suivi aux questions (15 minutes)
- 1.5 Ressources humaines
 - 1.5.1 Poste de préposé à l'entretien saisonnier - Embauche

2 Trésorerie

- 2.1 Bordereau de dépenses du mois
- 2.2 Engagement de crédits
- 2.3 Résolution de concordance et courte échéance - renouvellement financement 35010-11 (nouveau financement 35010-16)

3 Sécurité publique

- 3.1 Programmes incendie - Dépôt

4 Transport, Hygiène du milieu et Environnement

- 4.1 Soumission - Mesures d'accumulation de boues aux étangs aérés
- 4.2 Calibration des débitmètres - Mandat
- 4.3 Analyse de capacité des réseaux d'aqueduc et d'égout - Mandat
- 4.4 Demande d'occupation du domaine public - 1150, chemin Sainte-Marie
- 4.5 Rang Saint-Georges - Mandat asphaltage

5 Aménagement, Urbanisme et mise en valeur du territoire

6 Loisirs et culture, Santé et bien-être



No de résolution
ou annotation

Procès-verbal du Conseil de la Municipalité de Lac-aux-Sables

- 6.1 Résolution pour le renouvellement MRC amie des enfants
- 6.2 Portes et fenêtre Hôtel de ville - Octroi de contrat
- 6.3 Projet Contes et légendes du Lac-aux-Sables : Mémoire vivante d'un village

7 Autres sujets

- 7.1 Omnium Mékinac
- 7.2 Motion de félicitations
 - 7.2.1 Gala sportif - École secondaire Paul-Le Jeune
 - 7.2.2 SISEM - Camp 9-1-1
- 7.3 Période de questions - Parole à l'assemblée (15 minutes)
- 7.4 Varia
- 7.5 Levée de l'assemblée

MUNICIPALITÉ DE LA PAROISSE DE LAC-AUX-SABLES PROCÈS-VERBAL

SÉANCE ORDINAIRE DU 14 JUILLET 2026

1 ADMINISTRATION DE LA MUNICIPALITÉ

1.1 Ouverture de l'assemblée

La session est ouverte à dix-neuf heures trente minutes (19 h 30), sous la présidence de monsieur Yvan Hamelin, maire. Madame Manuella Perron, directrice générale et greffière-trésorière, agit à titre de secrétaire de l'assemblée.

La municipalité procède à l'enregistrement vidéo de la séance. Il est donc interdit à toutes personnes, dans l'assistance, de procéder à l'enregistrement et/ou de procéder à une diffusion en direct.

1.2 Adoption de l'ordre du jour

2026-07-169 Monsieur le maire fait la lecture de l'ordre du jour.

Il est proposé par madame Dominique Lavallée, appuyé par madame Suzanne Béland et résolu que le conseil adopte l'ordre du jour de la séance ordinaire du 14 juillet 2026, en laissant le point Varia ouvert.

ADOPTÉE à l'unanimité des conseillers.

1.3 Adoption de procès-verbaux de séance



Procès-verbal du Conseil de la Municipalité de Lac-aux-Sables

CONSIDÉRANT que le procès-verbal, de la dernière séance ordinaire, a été remis aux élus avant la présente session;

CONSIDÉRANT que les membres du conseil reconnaissent l'avoir reçu et lu;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par monsieur Pierre Gagnon, appuyé par monsieur Serge Vandal et résolu que le procès-verbal de la séance du 9 juin 2026 soit adopté tel que rédigé.

ADOPTÉE à l'unanimité des conseillers.

1.4 Période de suivi aux questions (15 minutes)

Monsieur le maire donne réponse à des questions d'ordre public découlant des dernières séances.

Début : 19 h 34

Fin : 19 h 37

1.5 Ressources humaines

1.5.1 Poste de préposé à l'entretien saisonnier - Embauche

CONSIDÉRANT la vacance au poste de préposé à l'entretien saisonnier;

CONSIDÉRANT les candidatures reçues;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par madame Dominique Lavallée, appuyé par madame Suzanne Béland et résolu que le conseil entérine l'embauche de monsieur Tommy Auger, à titre de poste de préposé à l'entretien saisonnier, échelon 1, rétroactivement au 15 juin 2026.

ADOPTÉE à l'unanimité des conseillers.

2 TRÉSORERIE

2.1 Bordereau de dépenses du mois

Je soussignée, certifie par la présente, qu'il y a des crédits suffisants pour les dépenses décrétées dans la liste des comptes au 30 juin 2026.

Manuella Perron, OMA
Directrice générale et Greffière-trésorière

CONSIDÉRANT que la liste des comptes a été examiné par monsieur Serge Vandal et monsieur Daniel Beaupré;

CONSIDÉRANT que tous les conseillers ont à leur disposition la liste des comptes à payer pour examen;

CONSIDÉRANT le règlement décrétant les règles de contrôle et de suivi budgétaire;

CONSIDÉRANT le cumul des journaux numéros 1298 et 1299;

CONSIDÉRANT le cumul des rapports de salaires nets couvrant la période de



No de résolution
ou annotation

Procès-verbal du Conseil de la Municipalité de Lac-aux-Sables

paiement du 1^{er} au 30 juin 2026 et portant les numéros 4609 à 4626;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par monsieur Serge Vandal, appuyé par monsieur Daniel Beaupré et résolu :

- D'APPROUVER ET PAYER les comptes présentés dans la liste suggérée des paiements au 30 juin 2026, au montant de 580 982,83 \$;
- D'ENTÉRINER les dépenses préautorisées au montant de 221 856,68 \$;
- D'ENTÉRINER les paiements des salaires nets au montant de 76 533,55 \$.

ADOPTÉE à l'unanimité des conseillers.

2.2 Engagement de crédits

2026-07-173

CONSIDÉRANT le règlement sur le suivi et le contrôle budgétaire ainsi que l'adoption des prévisions budgétaires 2026;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par monsieur Serge Vandal, appuyé par Monsieur Jean Lacoursière et résolu que les engagements de crédits suivants soient adoptés :

DÉPARTEMENT	DESCRIPTION	MONTANT avant taxes	BUDGET
Culture	Panneau pour phare de la plage	735 \$	Art et culture
Sécurité publique	Mandat de surveillance <i>SÉCURITÉ DE FRANCHEVILLE INC</i>	32,24 \$ / heure	02-70149-447
Loisirs	Honoraires professionnels / Capacité portante bibliothèque <i>Scan plus tech inc.</i>	1 870 \$	02-70150-447
Travaux publics	Gestion des castors - nouveau site <i>Lizotte Solution inc. # A20260225-001</i>	1 800 \$	02-46000-419
Travaux publics	Achat et installation de cloture <i>Clôtures Cambrek</i>	34 354 \$	PTI

ADOPTÉE à l'unanimité des conseillers.

2.3 Résolution de concordance et courte échéance - renouvellement financement 35010-11 (nouveau financement 35010-16)

2026-07-174

ATTENDU QUE, conformément aux règlements d'emprunts suivants et pour les montants indiqués en regard de chacun d'eux, la Municipalité de la paroisse de Lac-aux-Sables souhaite emprunter par billets pour un montant total de 1 113 000 \$ qui sera réalisé le 13 août 2026, réparti comme suit :

Règlements d'emprunts #	Pour un montant de \$
2020-559	375 500 \$
2020-559	187 300 \$
2020-556	295 800 \$
2020-556	254 400 \$

ATTENDU QU'il y a lieu de modifier les règlements d'emprunts en conséquence;



No de résolution
ou annotation

Procès-verbal du Conseil de la Municipalité de Lac-aux-Sables

ATTENDU QUE, conformément au 1er alinéa de l'article 2 de la Loi sur les dettes et emprunts municipaux (RLRQ, chapitre D-7), pour les fins de cet emprunt et pour les règlements d'emprunts numéros 2020-559 et 2020-556, la Municipalité de la paroisse de Lac-aux-Sables souhaite réaliser l'emprunt pour un terme plus court que celui originellement fixé à ces règlements;

Il est proposé par monsieur Serge Vandal, appuyé par madame Suzanne Béland et résolu unanimement

QUE les règlements d'emprunts indiqués au 1er alinéa du préambule soient financés par billets, conformément à ce qui suit :

1. Les billets seront datés du 13 août 2026;
2. Les intérêts seront payables semi-annuellement, le 13 février et le 13 août de chaque année;
3. Les billets seront signés par le (la) maire et le (la) greffier(ère)-trésorier(ère) ou trésorier(ère);
4. Les billets, quant au capital, seront remboursés comme suit :

2027	106 400 \$
2028	110 400 \$
2029	115 100 \$
2030	119 400 \$
2031	124 200 \$ (à payer en 2031)
2031	537 500 \$ (à renouveler)

QUE, en ce qui concerne les amortissements annuels de capital prévus pour les années 2032 et suivantes, le terme prévu dans les règlements d'emprunts numéros 2020-559 et 2020-556 soit plus court que celui originellement fixé, c'est-à-dire pour un terme de cinq (5) ans (à compter du 13 août 2026), au lieu du terme prescrit pour lesdits amortissements, chaque émission subséquente devant être pour le solde ou partie du solde dû sur l'emprunt;

ADOPTÉE à l'unanimité des conseillers.

3 SÉCURITÉ PUBLIQUE

3.1 Programmes incendie - Dépôt

2026-07-175

CONSIDÉRANT la transmission par la MRC de Mékinac de divers programmes relevant de la responsabilité des régies incendies, des services en sécurité incendie et/ou des municipalités;

CONSIDÉRANT que ces programmes déposés aux organismes responsables, sont rédigés conformément à la Loi sur la sécurité incendie (L.R.Q., c. S - 3.4), aux Orientations du ministre de la Sécurité publique en matière de sécurité incendie et au Guide relatif à la planification des activités de prévention des incendies du ministère de la Sécurité publique du Québec;

CONSIDÉRANT que le but est de satisfaire aux exigences du schéma de couverture de risques en sécurité incendie révisé 2026 de la MRC de Mékinac, ainsi qu'aux plans de mise en œuvre et leurs révisions adoptés par les Régies et regroupements;

CONSIDÉRANT que ces plans de mise en œuvre détaillent les actions à entreprendre pour atteindre les objectifs fixés dans le schéma de couverture de risques;



No de résolution
ou annotation

Procès-verbal du Conseil de la Municipalité de Lac-aux-Sables

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par monsieur Pierre Gagnon, appuyé par madame Suzanne Béland et résolu que le conseil accepte le dépôt des programmes suivants :

- Programme d'activités de sensibilisation du public;
- Programme d'évaluation, vérification et d'entretien des points d'eau;
- Programme d'évaluation, vérification et d'entretien des poteaux incendie;
- Programme de réglementation municipale en sécurité incendie;
- Programme de santé et sécurité au travail (SST) des services de sécurité incendie;
- Programme d'entretien et de nettoyage des habits de combat;
- Programme d'évaluation et analyse des incidents.

ADOPTÉE à l'unanimité des conseillers.

4 TRANSPORT, HYGIÈNE DU MILIEU ET ENVIRONNEMENT

4.1 Soumission - Mesures d'accumulation de boues aux étangs aérés

2026-07-176

CONSIDÉRANT que la municipalité doit procéder à la mesure des boues dans les étangs aérés du système de traitement des eaux usées municipal;

CONSIDÉRANT le dépôt de soumissions dans le cadre d'un appel d'offres sur invitation même si le montant est inférieur au seuil applicable;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par madame Dominique Lavallée, appuyé par monsieur Jean Lacoursière et résolu que le conseil attribue le contrat de mesures des boues, incluant le service d'échantillonnage, à Simo Management inc. pour un montant de 2 428,00 \$, avant les taxes applicables.

ADOPTÉE à l'unanimité des conseillers.

4.2 Calibration des débitmètres - Mandat

2026-07-177

CONSIDÉRANT que la municipalité doit procéder à la calibration des débitmètres;

CONSIDÉRANT le dépôt de soumissions dans le cadre d'un appel d'offres sur invitation même si le montant est inférieur au seuil applicable;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par monsieur Serge Vandal, appuyé par monsieur Daniel Beaupré et résolu que le conseil attribue le contrat de calibration des débitmètres, à CWA, pour un montant de 2 050,00 \$, avant les taxes applicables.

ADOPTÉE à l'unanimité des conseillers.

4.3 Analyse de capacité des réseaux d'aqueduc et d'égout - Mandat

2026-07-178

CONSIDÉRANT de possibles projets de développement dans le périmètre urbain;

CONSIDÉRANT qu'il y a lieu de procéder à des vérifications sur la capacité des réseaux d'aqueduc et d'égout actuels;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par monsieur Pierre Gagnon, appuyé par monsieur Jean Lacoursière et résolu que le conseil accepte l'offre de service de Pluritec, en date du 28 mai 2026 pour l'analyse numéro 2, incluant les options A et B, pour un montant de 16 100 \$ avant les taxes applicables.

ADOPTÉE à l'unanimité des conseillers.



No de résolution
ou annotation

Procès-verbal du Conseil de la Municipalité de Lac-aux-Sables

4.4 Demande d'occupation du domaine public - 1150, chemin Sainte-Marie

Point reporté séance tenante.

4.5 Rang Saint-Georges - Mandat asphaltage

2026-07-179

CONSIDÉRANT les travaux de réparation à réaliser au rang Saint-Georges, plus particulièrement à l'intersection avec le chemin Petit-Saint-Georges ;

CONSIDÉRANT l'entente intermunicipale avec la municipalité de Sainte-Thècle;

CONSIDÉRANT les propositions reçues pour ces travaux selon différentes options et le règlement de gestion contractuelle;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par madame Suzanne Béland, appuyé par monsieur Jean Lacoursière et résolu que le conseil octroie les travaux de pavage du rang Saint-Georges sur une surface de 463 mètres carrés à Groupe 132, au montant de 17 200 \$ avant les taxes applicables.

ADOPTÉE à l'unanimité des conseillers.

5 AMÉNAGEMENT, URBANISME ET MISE EN VALEUR DU TERRITOIRE

Aucun point.

6 LOISIRS ET CULTURE, SANTÉ ET BIEN-ÊTRE

6.1 Résolution pour le renouvellement MRC amie des enfants

2026-07-180

CONSIDÉRANT que la MRC de Mékinac est reconnue « MRC amie des enfants », grâce à l'adhésion des dix municipalités du territoire;

CONSIDÉRANT la fierté d'être la première MRC à compter l'ensemble de ses municipalités au sein de ce mouvement;

CONSIDÉRANT que l'année 2026 marque le renouvellement de cette reconnaissance;

CONSIDÉRANT que le conseil municipal souhaite confirmer son intérêt à cette démarche;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par madame Dominique Lavallée, appuyé par monsieur Daniel Beaupré et résolu que la municipalité de Lac-aux-Sables :

- CONFIRME son intérêt à participer à la démarche « MRC amie des enfants » ;
- AUTORISE le dépôt d'une candidature « MRC amie des enfants » ;
- S'ENGAGE à respecter les exigences de la reconnaissance ;
- CONFIRME la nomination de madame Suzanne Béland, élue municipale et de madame Manuella Perron, directrice générale, à titre de porteuses responsables du dossier pour la municipalité de Lac-aux-Sables.
- AUTORISE ces deux personnes à signer pour et au nom de la municipalité, les documents nécessaires au dossier, s'il y a lieu.

ADOPTÉE à l'unanimité des conseillers.



No de résolution
ou annotation

Procès-verbal du Conseil de la Municipalité de Lac-aux-Sables

6.2 Portes et fenêtre Hôtel de ville - Octroi de contrat

2026-07-181

CONSIDÉRANT la résolution 2026-06-165;

CONSIDÉRANT que des fenêtres supplémentaires doivent être remplacées;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par monsieur Serge Vandal, appuyé par monsieur Jean Lacoursière et résolu que le conseil entérine la modification du contrat pour la fourniture et l'installation de portes et de fenêtres à l'hôtel de ville selon la soumission révisée du 25 juin 2026 auprès de Portes et Fenêtres Fusion, au montant de 36 662,03 \$ incluant les taxes applicables.

Ce montant provient du fonds disponible à la TECQ 2024-2028 qui finance les travaux sur les infrastructures à vocation municipale.

ADOPTÉE à l'unanimité des conseillers.

6.3 Projet Contes et légendes du Lac-aux-Sables : Mémoire vivante d'un village

2026-07-182

Monsieur Daniel Beaupré, indique aux membres du conseil et à l'assistance qu'il se retire des discussions et décisions en lien avec le présent point, en raison d'apparence de conflit d'intérêts.

CONSIDÉRANT la présentation du projet aux membres du conseil;

CONSIDÉRANT l'exclusivité du lancement du projet en 2027;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par madame Dominique Lavallée, appuyé par madame Suzanne Béland et résolu que le conseil autorise l'entente d'échange de services culturels dans le cadre du projet Contes et légendes du Lac-aux-Sables : Mémoire vivante d'un village, avec monsieur Tristan Beaupré, pour un montant de 3 000 \$.

Il est de plus résolu d'autoriser la directrice générale à signer pour et au nom de la municipalité, l'entente contenant les conditions et les services visés.

ADOPTÉE à l'unanimité des conseillers votants (5)

7 AUTRES SUJETS

7.1 Omnium Mékinac

2026-07-183

CONSIDÉRANT la tenue de l'Omnium Mékinac, organisé par le club de golf Le St-Rémi et présenté par Desjardins et la MRC de Mékinac, le 27 août prochain;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par monsieur Jean Lacoursière, appuyé par monsieur Daniel Beaupré et résolu que le conseil autorise l'inscription d'un quatuor (forfait) pour un montant de 420 \$ pour l'omnium Mékinac du 27 août prochain.

ADOPTÉE à l'unanimité des conseillers.

7.2 Motion de félicitations

7.2.1 Gala sportif - École secondaire Paul-Le Jeune



No de résolution
ou annotation

Procès-verbal du Conseil de la Municipalité de Lac-aux-Sables

Monsieur le maire, auquel se joignent les conseillers, donne une motion de félicitations aux élèves nommés et lauréats lors du gala sportif de l'école secondaire Paul-Le Jeune qui s'est tenu le 8 juin dernier.

Plus particulièrement aux élèves sablois nommés : Zach Bourassa, Alice Genest, Aymeric Gendron, Wilson Gendron, Cédric Beaupré, Benjamin Delisle, Justin Richard, Lily Mai Magnan, Charles Magnan et Alicia Laflamme;

ainsi que les récipiendaires de bourses :

- Éli Beaupré - Athlète masculin de l'année;
- Jayla Bourassa - Athlète féminine de l'année;
- Béatrice Genest - Athlète Bienveillante et résiliente;
- Thomas Lemay - Prix Serge Damphousse.

Félicitations à tous les athlètes!

7.2.2 SISEM - Camp 9-1-1

Ajout de ce point séance tenante.

2026-07-185

Monsieur le maire, auquel se joignent les conseillers, donne une motion de félicitations aux organisateur du Camp 9-1-1 du SISEM. Pour une quatrième année, une belle cohorte a participé à cette semaine de formation et d'activité sur le travail des services d'urgence.

Un grand merci à ces organisateurs et aux commanditaires, sans quoi ce camp n'aurait pu être possible.

Bravo!

7.3 Période de questions - Parole à l'assemblée (15 minutes)

Début: 20 h 06

Fin: 20 h 43

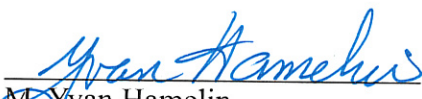
7.4 Varia

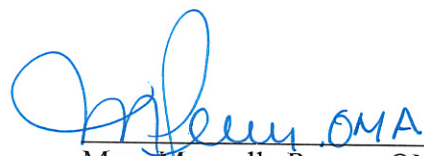
Aucun point.

7.5 Levée de l'assemblée

2026-07-186

Les sujets à l'ordre du jour ayant tous été épuisés, il est proposé par madame Suzanne Béland, appuyé par madame Dominique Lavallée et résolu que la séance soit levée à 20 h 44.


M. Yvan Hamelin
Maire


Mme Manuella Perron. OMA
Directrice générale et Greffière-trésorière

« Je YVAN Hamelin, atteste que la signature du présent procès-verbal équivaut à la signature par moi de toutes les résolutions qu'il contient au sens de l'article 142 (2) du Code municipal ». En foi de quoi je signe ce 15 juillet 2026.